

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre 2014-2020
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3a.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2a.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2c.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4a.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4c.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4e.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 3a.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 4c.....	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii.....	43
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 6 / 10iii	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 6	47
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - AXE 7 / 8ii	48
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 7 / 8ii	51
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 7	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 8.....	53
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 9.....	56
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 9.....	57
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	58
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	59
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	61
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	61
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	62
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	64
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	66
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	67
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	68
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	69

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	74
6. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	78
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	81
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	82
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	83
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	85
10.1. Grands projets	85
10.2. Plans d'action communs.....	89
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	92
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	92
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	92
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	93
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	93
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	93
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	94
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	94
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	94
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	95
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	96
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	96
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	96
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	96
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	96
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	97
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	97
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	98

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	99
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	100
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	101
Documents.....	102
Résultats de la dernière validation	103

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Principales tendances de programmation

Suite à son approbation le 26 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel FEDER FSE termine sa troisième année de programmation au 31 décembre 2017.

Les Comités de programmation 2015-2016-2017 ont permis l'attribution d'un cofinancement sur :

- **268 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 52.3 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 161.8 M€) représentant 29 % de la maquette FEDER et 20.1 % de la maquette du PO.**
- **475 opérations, pour un montant cumulé de FSE-IEJ de 41.5M € (sur un coût total éligible d'opérations de 73.1 M €) représentant 52 % de la maquette FSE-IEJ et 16 % de la maquette du PO.**

C'est donc près de 36.1 % de la maquette du PO qui a été programmée au 31/12/2017.

En 2017, la programmation a progressé permettant d'accélérer le rythme des engagements. Cette hausse des crédits FEDER et FSE programmés a été principalement alimentée par des opérations à fort volume financier.

C'est le cas sur l'Axe 1 avec la mobilisation du FEDER sur les projets des laboratoires de recherche dans le cadre des Domaines Potentiels de Spécialisation.

Sur l'Axe 3, la programmation a débuté sur les investissements en faveur des THD sur 2 projets de déploiement dans les départements du Cher et de l'Eure-et-Loir représentant 10M€ de crédits FEDER.

La programmation du FEDER a été soutenue sur l'Axe 4 par les appels à projets (AAP) Géothermie et efficacité énergétique qui permettent de consommer l'intégralité des crédits sur ces lignes. Les engagements du FEDER sur le volet usage des TIC sont notamment alimentés par les AAP MOOCS et E-SANTE 2 lancés en 2017.

Enfin, la programmation 2017 a été alimentée par des dispositifs plus récurrents déjà financés et par de nouvelles actions sélectionnées « au fil de l'eau ». C'est le cas sur l'Axe 2 avec la bonne mobilisation des crédits pour les investissements au sein des PME régionales et des perspectives de mobilisation de 1,5M€ au titre d'un outil financier d'appui des fonds propres en faveur des entreprises innovantes.

Les crédits au titre du projet Orléans Châteauneuf et sur les opérations au titre du logement social sur les quartiers politique de la ville sont encore peu engagés.

Le démarrage et la mise en oeuvre du Grand Projet Orléans Châteauneuf est tributaire des procédures de consultation et notamment la DUP dont les conclusions ont été connues début 2018, ainsi que de la procédure règlementaire communautaire spécifique en cours.

Concernant le FSE, les engagements ont été accélérés avec 10M€ de crédits inscrits au titre des actions de formations en faveur des demandeurs d'emploi. La programmation s'est également appuyée sur les actions liées au développement de l'apprentissage et en faveur de la mise en œuvre du Service Public Régional d'Orientation (SPRO). Pour accélérer les engagements et optimiser la consommation des crédits, l'AG a procédé à une révision de la maquette validée en décembre 2017 visant d'une part à abonder le volet lié à la formation des demandeurs d'emploi et au soutien à l'insertion des jeunes sans emploi et sans formation d'autre part.

Performance du programme opérationnel

Les indicateurs présentés dans ce rapport ont été calculés sur la base des dossiers soldés au 31/12/2017.

Gouvernance du programme

En 2017, 4 Comités de suivi ont été présentés en consultations écrites. Ces derniers ont permis d'examiner :

- les actualisations des méthodes et critères de sélection des opérations prévus dans le DOMO
- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2016
- le cadre d'éligibilité géographique des dépenses PO FEDER-FSE qui a permis d'examiner et de valider certaines opérations situées en dehors de la zone géographique et qui bénéficie au PO
- la modification du programme pour les volets FSE/IEJ
- les cahiers des charges de divers AAP présentés dans le Résumé citoyen annexé

Par ailleurs, 10 Comités de programmation ont été présentés en consultations écrites au cours de l'année.

Animation / Communication

Le Comité régional de Suivi Interfonds a validé le 17 février 2015 la stratégie de communication plurifonds pour la période 2014-2020.

Cette stratégie de communication prévoit trois périodes de mise en œuvre :

- 1ère phase : 2014-2016 – phase « pédagogique », d'informations
- 2ème phase : 2017/2019 – Phase de communication institutionnelle
- 3ème phase : 2019/2020 – Phase de bilan/consolidation

Un bilan des actions de communication 2017 est présenté dans le Résumé Citoyen.

Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la section 4 du présent rapport.

Gestion du Programme Opérationnel

Un audit de système a été conduit par la CICC du 13 au 17 mars 2017. Il avait pour objet de déterminer le degré d'efficacité du système de gestion et de contrôle par rapport aux activités de chaque autorité sur la base d'entretiens sur place et de l'analyse d'un échantillon d'opérations à auditer.

Le rapport définitif, transmis le 7 décembre 2017, a conclu au classement suivant :

- Fonctionnement correct pour l'Autorité de gestion (Catégorie 2)
- Bon fonctionnement pour l'Autorité de certification (Catégorie 1)

Suite à cet audit, l'Autorité de gestion, a pris plusieurs mesures correctrices visant à améliorer le système de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel:

- Mise en œuvre d'une démarche qualité
- Adaptation des documents types et du VADEMECUM des services instructeurs
- Mise en œuvre d'une nouvelle séparation fonctionnelle pour la gestion des opérations relevant de l'assistance technique en confiant l'instruction et la certification des dossiers concernés à la Direction des Finances
- Elaboration d'un guide « Système d'information » afin de préciser et d'harmoniser les pratiques

De nombreuses actions ont été engagées pour fiabiliser les données :

- Mise en place d'un tableau de suivi des opérations et de revues de projets par axe permettant de suivre en temps réel l'avancée de chaque opération
- Système de contrôle avec Synergie pour s'assurer de la fiabilité des données (notamment en vue de la certification des CSF)

- Travaux pour le déploiement d'un Système d'Information Décisionnel

Des actions d'appui et d'accompagnement des services instructeurs ont été engagées (formations, comités de coordination visant à faire un point d'étape sur la programmation et les revues de projets avec les directions opérationnelles, réunions de services instructeurs visant à améliorer et uniformiser les pratiques, réunions d'accompagnement aux bénéficiaires...), ainsi qu'un Comité de gestion des risques organisé.

Révision du Programme opérationnel

Suite à l'abondement de l'IEJ de 4.8 M€, l'Autorité de Gestion a procédé à une modification du programme adoptée en décembre 2017 par la Commission Européenne. Cette révision a porté sur l'ajustement de la maquette financière et des valeurs intermédiaires et cibles des indicateurs ainsi que la suppression d'actions pour lesquelles aucun projet n'était envisagé.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE	<p>Au 31/12/2017, 72 opérations ont été programmées mobilisant 29M€ de FEDER, soit 53.1% de la maquette de l'Axe 1. 25 nouvelles opérations ont été programmées et 12.3M€ de FEDER ont été engagés en 2017, contre 13.7M€ en 2016 mais sur des typologies de projets différentes.</p> <p>Ainsi la programmation a été dynamique sur le volet recherche de l'Objectif Spécifique 1.A.1 avec 7.4M€ de FEDER programmés contre 5M€ en 2016 portant ainsi la programmation à 44.3% de la maquette de l'OS. En 2018 les perspectives restent soutenues, avec 35 dossiers potentiels pour 20,2 M€ de FEDER posant la question de l'abondement de la maquette sur cet OS actuellement insuffisante pour absorber les projets prévus en dépôt.</p> <p>Pour l'Objectif spécifique 1.B.1, 4.9M€ ont été programmés en 2017, portant le taux de programmation à 62.5%. Moins d'opérations ont été soutenues sur le volet innovation au sein des entreprises mais la programmation est restée constante sur les dossiers récurrents de l'action 3. La revue de projets et les dossiers en cours permettent de programmer toute l'enveloppe de l'OS d'ici 2020. Les projets d'innovation collaborative n'ayant pas émergé, une réaffectation des crédits sera envisagée dans le cadre de la révision du programme en 2018.</p>
AXE 2	UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS	<p>En 2017, la programmation de l'Axe 2 est restée constante avec 45 nouvelles opérations programmées pour 2.3M€ de FEDER contre 2.4M€ en 2016, portant le taux de programmation global de l'axe à 39,3%.</p> <p>La hausse de la programmation sur l'Objectif spécifique 3.A.1 portant sur le développement de l'entrepreneuriat - 0.9M€ de FEDER contre 0.5M€ en 2016 - est liée au rattrapage d'opérations récurrentes tardivement instruites et porte sur le soutien d'opérations annuelles des réseaux de l'Economie Sociales et Solidaire et consulaire.</p> <p>Concernant l'Objectif spécifique 3.D.1 d'appui aux entreprises et à leur réseau, 1.3M € ont été programmés. La programmation reste soutenue grâce aux opérations d'appui aux investissements productifs - dont l'ensemble des crédits ont été consommés- et au maintien des financements récurrents soutenant les réseaux ou grappes d'entreprises.</p> <p>Sur le volet des instruments financiers, l'enveloppe portant sur les outils de prêts d'honneur n'a pas été mobilisée, les caractéristiques des structures gestionnaires visées étant peu compatibles avec la réglementation. En revanche, un opérateur d'appui au fonds propres des entreprises innovantes a été sélectionné pour 1,5 M€ avec une programmation en 2018.</p> <p>Sur cet axe les opérations en cours d'instruction et la revue de projets montre une grande disparité de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>taux de programmation nécessitant une révision de la maquette pour optimiser la consommation des crédits.</p> <p>Au 31/12/2017, 18 opérations étaient déposées sur cet objectif spécifique, avec un potentiel de programmation de 3.3M€ de FEDER sur l'année 2018.</p>
AXE 3	UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION	<p>Au 31/12/2017, la programmation de l'Axe 3 a fortement augmenté avec à 10.3 M€ de FEDER engagés pour 1,4 M € en 2016 et un taux de 33,5%.</p> <p>Cette situation s'explique par la programmation des deux premiers dossiers d'investissement sur le haut débit pour 10.1M € de FEDER. La revue de projets permet d'envisager en 2018 une confirmation de cette dynamique mais le volume des crédits qui sera finalement mobilisé sera fonction des caractéristiques des 4 opérations restant à conventionner en Région.</p> <p>Concernant l'Objectif spécifique 2.C.1 portant sur les usages numériques, la programmation a porté principalement sur les opérations récurrentes pour un montant de 240K € de FEDER, contre 1.4M€ en 2016 mais bénéficiera en 2018 d'un portefeuille de projets potentiels importants. Ainsi, au 31/12/2017, 11 dossiers étaient déposés générant une programmation potentielle de 2.2M€ de FEDER. En outre la dynamique d'engagement sera alimentée en 2018 par l'appel à projets "E-SANTE 2" sur les usages liés à la télémédecine doté de 1,2 M€, et l'Appel à Projets « MOOCS » de développement des projets au titre de l'E-éducation.</p> <p>Au regard des caractéristiques de la revue de projets, il n'existe pas de tension financière sur cet axe, les modifications de l'affectation des crédits se situant au sein de l'axe pour optimiser les réalisations financières.</p>
AXE 4	LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE	<p>Au 31/12/2017, les projets programmés sur l'Axe 4 se montent à 3.6M€ de FEDER, soit 6.6% de la maquette financière posant clairement la problématique du niveau de la programmation sur cet axe.</p> <p>Pour y répondre, l'Autorité de Gestion a mis en œuvre en 2017 deux appels à projets démonstrateurs ENR permettant de générer une programmation de 3.6 M€ de FEDER en 2018 assurant la consommation de tous les crédits disponibles sur ce volet.</p> <p>Un travail similaire a été conduit sur l'Objectif stratégique 4.C.1 portant sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Ainsi 2M€ de FEDER ont été programmés, soit 20.7% de la maquette de l'OS. Au 31/12/2017, 9 opérations étaient déposées auxquelles s'ajouteront de nouveaux dossiers démonstrateurs en bâtiments générant 4,2 millions de programmation FEDER en 2018, assurant ainsi la consommation de tous les crédits disponibles sur cette thématique.</p> <p>Le volet instrument financier de l'axe n'a pas encore été programmé par inadaptation de l'instrument de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>garantie géothermie. Le dispositif envisagé sur le volet efficacité énergétique s'intégrera dans le Service Public régional de l'Efficacité Énergétique en 2018/2019. La revue de projets et des besoins de financement notamment le volet bâtiment, nécessiteront une modification de la maquette financière en 2018 pour optimiser la mobilisation du FEDER.</p> <p>Concernant, l'atteinte de l'objectif stratégique 4.E.1, la procédure Grand Projet sur l'axe Orléans Châteauneuf est en cours avec notamment la réalisation de l'étude Coût avantage et l'affinement du projet dans la cadre de la procédure d'enquête publique.</p>
AXE 5	LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES	<p>Au 31/12/2017, 1 opération a été programmée sur l'Axe 5 pour un montant FEDER de 0.2M€, soit 2.2% de la maquette. Cette faible programmation est constatée sur les deux objectifs stratégiques de l'axe. Elle résulte d'une part du processus de gestion qu'impose la réglementation nécessitant la signature des conventions de délégation de tâches, étape préalable avant toute instruction et programmation des projets éligibles. La relance effectuée en 2017 a conduit à la signature de 15 conventions avec les autorités urbaines, les 3 dernières étant en cours de finalisation.</p> <p>Par ailleurs, le travail de recensement des projets éligibles auprès des autorités urbaines et des bailleurs sociaux a été relancé en 2017 et a montré qu'un nombre conséquent de projets pourraient s'inscrire dans l'objectif 4.c.2 liée à la rénovation thermique des logements sociaux. Cependant, la programmation dépendante de la signature des conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine car un grand nombre de projets sont également éligibles à son financement, ne pourra démarrer qu'en 2018. Elle nécessitera également un travail important d'animation, d'accompagnement et d'appui auprès des porteurs de projets et des autorités urbaines.</p> <p>Au 31/12/2017, 3 projets étaient déposés sur cet objectif pour un montant potentiel de programmation de 240K€ de FEDER.</p>
AXE 6	UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE	<p>Au 31/12/2017, 184 opérations ont été programmées sur l'Axe 6 pour un montant FSE de 18.6M€, soit 41.5% de la maquette financière. La programmation sur cet axe a été importante avec 138 nouvelles opérations pour 12M€ de FSE contre 2.5M€ en 2016.</p> <p>Le volet lié à l'apprentissage est programmé conformément aux prévisions :14 opérations nouvelles pour 2M€ de FSE. La programmation est constante sur cet objectif et permet une consommation de la maquette financière à hauteur de 60%.</p> <p>Concernant l'Objectif visant au soutien du Service Public Régional de l'Orientation, aucune programmation n'a été engagée en 2017 du fait du caractère pluriannuel des actions. La maquette est programmée à hauteur de 38.8% et la revue de projets permet d'envisager la consommation intégrale de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>la maquette. Cette action fera l'objet d'une évaluation d'impact en 2018.</p> <p>Sur le volet visant à améliorer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi, la programmation a porté sur 124 opérations et 10M€ de FSE en faveur des formations préparant aux métiers. 33.9% de la maquette est aujourd'hui programmée avec une revue de projets dépassant les capacités de la maquette.</p> <p>La programmation tardive explique les faibles valeurs réalisées pour les indicateurs CR03 et CR04. Le suivi à 6 mois est réalisé via une enquête.</p> <p>Enfin, la modification du volet FSE du programme validée en décembre 2017 par la Commission Européenne a modifié la maquette des axe 6 et 7 pour répondre aux besoins de financement en renforçant d'une part les crédits sur le volet des actions de formations qualifiantes et d'apprentissage des métiers et en inscrivant sur l'axe 7, la somme de 4,8 M€ de FSE en contrepartie de la nouvelle dotation IEJ.</p>
AXE 7	ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI	<p>La Région ayant programmé en 2015 tous les crédits attribués au titre de la première phase du programme, l'avancement du dispositif permet de constater l'intégration de 7918 bénéficiaires au sein des 582 actions programmés et qui ont porté sur des actions de formations ainsi que sur la rémunération des NEETS.</p> <p>L'évaluation à 6 mois de l'opération a été conduite, permettant d'apprécier sur le moyen terme les effets du programme sur l'insertion durable des bénéficiaires dans l'emploi ou les dispositifs de formations et d'apprentissage.</p> <p>Sur le volet financier 15 919 867 € de dépenses ont été certifiées, contribuant à l'atteinte des objectifs financiers spécifiques au dispositif et du Dégagement d'Office 2017. Un travail de contrôle des indicateurs a été opéré par les services instructeurs, conduisant au retrait de 174 participants inéligibles, ces derniers ne résidant pas dans la zone du programme.</p> <p>Les indicateurs de résultat à 6 mois sont complétés sur la base d'une étude réalisée sur un échantillonnage de répondants ce qui explique les valeurs paraissant lointaine à la cible. Ces valeurs ont été actualisées pour l'année 2017</p> <p>Suite à l'attribution d'une nouvelle enveloppe IEJ de 4,8M€ €, l'AG a finalisé la nouvelle maquette financière du programme intégrant l'enveloppe complémentaire IEJ, celle du FSE ainsi que les indicateurs de réalisation ajustés aux nouveaux montants. Cette modification sera accompagnée en 2018</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>de la transmission des indicateurs de résultats révisés.</p> <p>La programmation des crédits complémentaires sera effective en 2018 pour une mise en œuvre sur la période 2018/2020 ciblant principalement les dispositifs de formations du programme régional de formations de la Région en faveur des publics NEETS repérés</p>
AXE 8	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	<p>Suite à l'audit CICC intervenu en mars 2017, et dans le respect des conclusions émises, les 3 projets qui étaient programmés sur l'assistance technique du FEDER ont été repris en 2017 dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs.</p> <p>Les 3 projets ont été présentés à la programmation du Comité de programmation du 14 décembre 2017 avec un avis favorable. Programmés début 2018, ces projets s'élèvent à 1,4M€ de FEDER, soit 22% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions financées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FEDER (Mise en oeuvre), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'informations, lutte antifraude, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles de Service Fait à un prestataire et des actions de communication engagées.</p>
AXE 9	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	<p>Suite à l'audit CICC intervenu en mars 2017, et dans le respect des conclusions émises, les 2 projets qui étaient programmés sur l'assistance technique du FSE ont été repris en 2017 dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs.</p> <p>Les 2 projets ont été présentés à la programmation du Comité de programmation du 14 décembre 2017 avec un avis favorable. Programmés début 2018, ces projets s'élèvent à 0,94M€ de FSE, soit 39,5% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FSE permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions financées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FSE (Mise en oeuvre, évaluation à 6 mois des participants IEJ), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FSE (Systèmes d'informations, lutte antifraude, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles de Service Fait à un prestataire et</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		des actions de communication engagées.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			11,00			L'indicateur de réalisation CO01 atteindrait 36.7% de la valeur cible 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	Plus développées	78 862 000,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	Plus développées	78 862 000,00			28 248 792,87			L'indicateur de réalisation SO01 atteindrait 35.8% de la valeur cible 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			0,00			0,00		
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00			0,00			0,00		
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	10 243 216,98			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	%	Plus développées	1,25	2011	1,44			La valeur présentée est calculée sur la base du PIB régional et de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises semi définitif de 2015
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	% (ETP/nombre d'actifs)	Plus développées	0,95	2011	1,32			La valeur présentée est calculée sur la base du PIB régional et de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises semi définitif de 2015

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB			1,22		1,21	
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active			0,98		1,04	

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 450,00			36,00			L'indicateur de réalisation CO01 atteint 2.5% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 450,00			644,00			L'indicateur de réalisation CO01 atteindrait 44% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			28,00			L'indicateur de réalisation CO02 atteindrait 56% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 400,00			36,00			L'indicateur de réalisation CO04 atteint 2.6% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 400,00			616,00			L'indicateur de réalisation CO04 atteindrait 44% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	38 700 000,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	38 700 000,00			14 744 312,29			L'indicateur de réalisation CO06 atteindrait 38% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	8 863 425,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'action 5.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	8 863 425,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'action 5.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	180,00			148,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	157,00			148,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	7 384 985,27			0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en région Centre

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	entreprise	Plus développées	914,00	2013	1 500,00	1 626,00		Nombre d'entreprises qualifiées d'innovantes et en activité recensées dans la base de données tenue par DEV'UP Centre Val de Loire (suite à la transformation de l'ARITT). Le dépassement de la valeur cible (1500 entreprises) s'explique par la dynamique d'animation de l'écosystème régional de l'innovation. Depuis sa mise en place, la détection de ce type d'entreprises a connu une forte accélération. C'est une conséquence directe de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRISI) adoptée en décembre 2013.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	1 568,00		1 423,00		1 285,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 286 000,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 286 000,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	29 081,00			14 544,00			L'indicateur de réalisation SO02 atteint 50% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	29 081,00			22 756,00			L'indicateur de réalisation SO02 atteindrait 78% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	1 792,00			0,00			0,00		
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	14 701,00			13 257,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	%	Plus développées	72,70	2013	75,00			Au 31/12/2017, nous ne connaissons la valeur de l'indicateur que pour l'année 2013 (délai de 3 ans pour l'actualisation de la donnée). La prochaine actualisation de données pour cet indicateur sera disponible en 2019 et portera sur les entreprises créées en 2014).

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises						

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7 294,00			254,00			L'indicateur de réalisation CO01 atteint 3.5% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7 294,00			12 086,00			L'indicateur de réalisation CO01 atteindrait 166% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	27,00			8,00			L'indicateur de réalisation CO02 atteint 30% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	27,00			25,00			L'indicateur de réalisation CO02 atteindrait 93% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 167,00			246,00			L'indicateur de réalisation CO04 atteint 34% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 167,00			12 061,00			L'indicateur de réalisation CO04 atteindrait 93% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	22 000 000,00			4 775 374,37			L'indicateur de réalisation CO06 atteint 22% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	22 000 000,00			16 440 435,63			L'indicateur de réalisation CO06 atteindrait 75% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	20 000 000,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	20 000 000,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	163,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9 352,00			7 855,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	163,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9 338,00			7 855,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 218 842,72			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Limiter la perte de l'emploi industriel et stabiliser l'emploi artisanal

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	emploi	Plus développées	160 000,00	2012	146 000,00			L'actualisation de la valeur au 31/12/2017 n'étant pas disponible, la valeur présentée ici est celle au 31/12/15.
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	emploi	Plus développées	78 990,00	2013	78 000,00			La valeur 2017 de cet indicateur n'étant pas disponible, nous présentons celle actualisée au 31/12/2016. Par ailleurs, la valeur de référence est erronée. Suite à la modification du PO, la valeur de référence été modifiée par 78 990. De même, la valeur cible a été ramenée à 78 000.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie			154 854,00		155 728,00	
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	75 360,00		76 230,00		76 520,00	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	173 100,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	173 100,00			49 030,00			L'indicateur de réalisation CO10 atteindrait 28% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	201 500,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	201 500,00			55 000,00			L'indicateur de réalisation SO03 atteindrait 27% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en région Centre d'ici 2023

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	%	Plus développées	0,73	2013	90,00	35,30		Au 31/12/2017, l'indicateur de résultat RO07 atteint 39% de la valeur cible de 2023.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	20,50		13,60		9,64	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	16,00			3,00			L'indicateur de réalisation SO04 atteint 19% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets soldés au 31/12/2017.
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	16,00			12,00			L'indicateur de réalisation SO04 atteindrait 75% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	3,00			0,00			0,00		
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	12,00			3,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	%	Plus développées	0,00	2014	50,00	21,00		Au 31/12/2017, l'indicateur RO08 atteint 42% de sa valeur cible 2023.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	19,00		18,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	4,52			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	4,52			0,79			L'indicateur de réalisation CO30 atteindrait 17% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1 266,76			0,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1 266,76			222,00			L'indicateur de réalisation CO34 atteindrait 18% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,79			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	222,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO09	Chaleur produite par la géothermie	MWh	Plus développées	68 605,00	2010	1 950 000,00			Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14.
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique	MWh	Plus développées	4 635 957,00	2010	10 325 581,00			Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14.
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques	%	Plus développées	6,40	2010	17,00			Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO09	Chaleur produite par la géothermie					100 400,00	
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique					4 546 500,00	
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques					7,30	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	1 897,00			0,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	1 897,00			265,00			L'indicateur de réalisation CO31 atteindrait 14% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	904 650,00			0,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	904 650,00			87 500,00			L'indicateur de réalisation CO32 atteindrait 97% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 142,00			0,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 142,00			884,00			L'indicateur de réalisation CO34 atteindrait 28% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	265,00			0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	87 500,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	916,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire	GWh	Plus développées	33 988,00	2008	19 070,00			Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14. En effet, la mise à jour annuelle portant sur l'indicateur RO12 est effectuée avec un décalage de 2.5 à 3 ans par rapport aux données disponibles.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire					30 124,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	27,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	27,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 498,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 498,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00			0,00			0,00		
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.e.1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans Châteauneuf

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO13	Emissions totales de Gaz à effet de serre sur l'axe Orléans - Châteauneuf-sur-Loire	Tonnes Équivalent CO ² / an	Plus développées	291 968,00	2014	301 874,00			Au 31/12/2015, la valeur de l'indicateur RO13 atteint 97,5% de la valeur cible à 2023. L'objectif spécifique en lien avec l'indicateur RO13 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans-Châteauneuf sur la période 2014/2023. Compte-tenu du taux de programmation du grand projet, la valeur 2015 transmise correspond aux estimations des émissions totales de GES sur l'Axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire sans le projet. Dans la continuité de cette réflexion, sans projet, nous atteindrions une valeur à 2023 de 305 372 émissions totales de GES sur l'axe Orléans Châteauneuf, contre 301 874 souhaités dans le cadre du projet. En effet, cet indicateur a vocation à mesurer l'impact de la réouverture de l'axe Orléans Châteauneuf sur les émissions totales de GES tout mode de transport confondu, l'objectif étant que le projet contribue à les contenir.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO13	Emissions totales de Gaz à effet de serre sur l'axe Orléans - Châteauneuf-sur-Loire			293 439,00		291 968,00	

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			9,00			L'indicateur de réalisation CO01 atteindrait 30% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	30,00			9,00			L'indicateur de réalisation CO04 atteindrait 30% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés.
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			104 620,00			L'indicateur de réalisation CO37 atteindrait 8% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	5 000,00			0,00			Au 31/12/2017, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	5 000,00			660,00			L'indicateur de réalisation SO05 atteindrait 1,3% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	104 620,00			0,00			0,00		
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00			0,00			0,00		
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	660,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés	%	Plus développées	0,00	2014	20,00			Au 31/12/2017, les données ne sont pas disponibles.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés						

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 000,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 000,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 240,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 240,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			0,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	KWh	Plus développées	0,00	2014	36 000 000,00			Au 31/12/2017, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés						

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					195,00	65,00	130,00					65,00	130,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					1 342,00	541,00	801,00					541,00	801,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 702,00	3 820,00	2 882,00	1 342,00	541,00	801,00	0,20	0,14	0,28	541,00	801,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					460,00	181,00	279,00					181,00	279,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 253,00	4 315,00	1 938,00	460,00	181,00	279,00	0,07	0,04	0,14	181,00	279,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 731,00	642,00	1 089,00					642,00	1 089,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					247,00	100,00	147,00					100,00	147,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					3,00	2,00	1,00					2,00	1,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					127,00	42,00	85,00					42,00	85,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	Proportion		Proportion	21,00 %	21,00	21,00				20,80 %	20,20%	22,60%	17,56 %	16,27%	21,35%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	Proportion		Proportion	16,50 %	16,50	16,50				16,20 %	16,70%	15,50%	13,32 %	13,80%	12,48%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	Proportion		Proportion	12,00 %	12,00	12,00				10,70 %	10,80%	10,50%	8,38%	7,56%	8,88%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	Proportion		Proportion	81,00 %	81,00	81,00				80,30 %	79,50%	81,80%	84,00 %	81,00%	90,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Oriation (SPRO)	Plus développées	Proportion		Proportion	85,00 %						100,00 %	%	%	100,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative
			%	Hommes	Femmes	%	Hommes	Femmes		%	Hommes	Femmes	%	Hommes	Femmes	
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	%	%	%	20,98%	20,75%	21,63%		%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	%	%	%	17,26%	17,84%	16,27%		%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	%	%	%	11,08%	11,42%	11,00%		%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%		%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Oriation (SPRO)	Plus développées	%	%	%	100,00%	%	%		%	%	%	100,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative
			%	Hommes	Femmes	%	Hommes	Femmes	
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Oriation (SPRO)	Plus développées	%	%	%	0,00%	%	%	

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	14 484,00	7 387,00	7 097,00	4 427,00	2 158,00	2 269,00	0,31	0,29	0,32	4 427,00	2 158,00	2 269,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				1 719,00	805,00	914,00				1 719,00	805,00	914,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				29,00	21,00	8,00				29,00	21,00	8,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				1 826,00	984,00	842,00				1 826,00	984,00	842,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				187,00	81,00	106,00				187,00	81,00	106,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				187,00	81,00	106,00				187,00	81,00	106,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				2 090,00	1 085,00	1 005,00				2 090,00	1 085,00	1 005,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				438,00	192,00	246,00				438,00	192,00	246,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 899,00	881,00	1 018,00				1 899,00	881,00	1 018,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				1 175,00	508,00	667,00				1 175,00	508,00	667,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				532,00	142,00	390,00				532,00	142,00	390,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				429,00	76,00	353,00				429,00	76,00	353,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				1 103,00	517,00	586,00				1 103,00	517,00	586,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				233,00	107,00	126,00				233,00	107,00	126,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				1 493,00	655,00	838,00				1 493,00	655,00	838,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				92,00	44,00	48,00				92,00	44,00	48,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				1 340,00	673,00	667,00				1 340,00	673,00	667,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					4 456,00						4 456,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	504,00			188,00			0,37			94,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	7,00			5,00			0,71			1,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	session	291,00			156,00			0,54			35,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	76,00			18,00			0,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	2,00			2,00			0,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	121,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - AXE 7 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	5 594,00	2 797,00	2 797,00	5 880,00	3 141,00	2 739,00	1,05	1,12	0,98	363,00	301,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 768,00	835,00	933,00	2 160,00	1 035,00	1 125,00	1,22	1,24	1,21	98,00	114,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 768,00	835,00	933,00	1 769,00	904,00	865,00	1,00	1,08	0,93	112,00	92,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	1 166,00	606,00	560,00	2 241,00	1 192,00	1 049,00	1,92	1,97	1,87	119,00	100,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	369,00	174,00	195,00	805,00	391,00	414,00	2,18	2,25	2,12	34,00	38,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	369,00	174,00	195,00	665,00	348,00	317,00	1,80	2,00	1,63	33,00	27,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	768,00	363,00	405,00	487,00	221,00	266,00	0,63	0,61	0,66	81,00	79,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 645,00	1 823,00	1 822,00	1 419,00	817,00	602,00	0,39	0,45	0,33	312,00	210,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	107,00	77,00	30,00	11,00	5,00	6,00	0,10	0,06	0,20	2,00	1,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						712,00	367,00	345,00				43,00	26,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						3 829,00	2 164,00	1 665,00				296,00	231,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 057,00	537,00	520,00				69,00	66,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						2 725,00	1 434,00	1 291,00				167,00	152,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 419,00	817,00	602,00				312,00	210,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						677,00	374,00	303,00				147,00	112,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	1 588,00	1 405,00	1 190,00	1 033,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	484,00	537,00	453,00	474,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	458,00	444,00	334,00	329,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	599,00	505,00	474,00	444,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	175,00	181,00	182,00	195,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	176,00	154,00	139,00	136,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	138,00	138,00	2,00	49,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	420,00	307,00	85,00	85,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	3,00	4,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		179,00	182,00	145,00	137,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		1 085,00	844,00	783,00	590,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		279,00	262,00	189,00	192,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		698,00	656,00	569,00	483,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		420,00	307,00	85,00	85,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		227,00	191,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre		Nombre	4 404,00	2 254,00	1 849,00	0,61	0,74	0,54	2 665,00	1 667,00	998,00	480,00	279,00	201,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre		Nombre	924,00	536,00	388,00	1,11	1,20	0,99	1 029,00	645,00	384,00	158,00	88,00	70,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé		Total annuel		Qualitative	Cumulé		Total annuel		Qualitative					
			Total	Femmes	Total	Femmes		Total	Femmes	Total	Femmes		Total	Femmes			
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		2 185,00	1 388,00	797,00	1 346,00	841,00	505,00			839,00	547,00	292,00	839,00	547,00	292,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		871,00	557,00	314,00	524,00	335,00	189,00			347,00	222,00	125,00	347,00	222,00	125,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé		Total annuel		Qualitative	
			Total	Femmes	Total	Femmes		
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00		
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00		

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 7 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					7 866,00	4 257,00	3 609,00				58,00	32,00	26,00
CO02	chômeurs de longue durée					2 950,00	1 588,00	1 362,00				18,00	8,00	10,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					7 315,00	3 958,00	3 357,00				55,00	30,00	25,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					3 856,00	2 217,00	1 639,00				22,00	13,00	9,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					3 363,00	1 696,00	1 667,00				33,00	17,00	16,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					485,00	227,00	258,00				1,00	0,00	1,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					1 535,00	730,00	805,00				9,00	6,00	3,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					770,00	318,00	452,00				4,00	3,00	1,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					1 198,00	543,00	655,00				4,00	4,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					2 184,00	1 194,00	990,00				10,00	6,00	4,00
CO16	participants handicapés					196,00	108,00	88,00				2,00	1,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées					2 098,00	1 031,00	1 067,00				17,00	7,00	10,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					217,00	126,00	91,00				1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					2 057,00	1 153,00	904,00				22,00	10,00	12,00
	Total général des participants					7 866,00	4 257,00	3 609,00				58,00	32,00	26,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 368,00	741,00	627,00	1 564,00	839,00	725,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		3 591,00	1 949,00	1 642,00	3 669,00	1 979,00	1 690,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		1 590,00	912,00	678,00	2 244,00	1 292,00	952,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 980,00	1 021,00	959,00	1 350,00	658,00	692,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		215,00	107,00	108,00	269,00	120,00	149,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		751,00	363,00	388,00	775,00	361,00	414,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		387,00	163,00	224,00	379,00	152,00	227,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		616,00	274,00	342,00	578,00	265,00	313,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		1 043,00	570,00	473,00	1 131,00	618,00	513,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		109,00	64,00	45,00	85,00	43,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		997,00	476,00	521,00	1 084,00	548,00	536,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		105,00	66,00	39,00	111,00	59,00	52,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		998,00	550,00	448,00	1 037,00	593,00	444,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		participant	11 244,00	6 128,00	5 116,00	7 866,00	4 257,00	3 609,00	0,70	0,69	0,71	58,00	32,00	26,00
CO06	Moins de 25 ans		participant	10 447,00	5 694,00	4 753,00	7 315,00	3 958,00	3 357,00	0,70	0,70	0,71	55,00	30,00	25,00
SO09	Moins de 26 ans		participant	11 244,00	6 128,00	5 116,00	7 866,00	4 257,00	3 609,00	0,70	0,69	0,71	58,00	32,00	26,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00
CO06	Moins de 25 ans		3 591,00	1 949,00	1 642,00	3 669,00	1 979,00	1 690,00	0,00	0,00	0,00
SO09	Moins de 26 ans		3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 8

Axe prioritaire		AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		16,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		16,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
											reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		42,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		42,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées au Comité de programmation du 14/12/2017 avec un avis favorable et ont été programmées en 2018.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		action	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		agent	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		action	16,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
SO13	Nombre d'évaluations menées		évaluation	5,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		%	10,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		rencontre	42,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO13	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	254
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	246

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	7 231 105,33					
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	8 423 537,73					
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	14 544,00					
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	8 225 016,79					
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	1 441 605,54					
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	4 427,00	2 158,00	2 269,00	4 427,00	2 158,00	2 269,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	4 386 249,59					
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		15 919 867,37					
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 866,00	4 257,00	3 609,00	58,00	32,00	26,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées				
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées				
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées				
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées				
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées				
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées				
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées				
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées				
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées				
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées				
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées				
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées				
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ					
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 808,00	3 946,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	29 166 652			108 854 000,00		
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	11 829 300			78 862 000,00		
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	10 087 216			37 646 894,00		
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	7 792			29 081,00		
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	19 474 087			72 680 000,00		
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	50 000			201 500,00		
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	NON APPLICABLE			27,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	29 474 786,00			110 004 000,00		
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées	25			25,00		
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 200			4 000,00		
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	4 822 971			18 000 000,00		
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	1834	935	899	14 484,00	7 387,00	7 097,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	18 028 730			89 711 860,00		
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		31 114 008			49 255 869,00		
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 918	4 318	3 600	11 244,00	6 128,00	5 116,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
AXE 1	FEDER	Plus développées	Total	108 854 000,00	50,00	70 755 298,39	65,00%	53 719 697,87	10 673 416,22	9,81%	72
AXE 2	FEDER	Plus développées	Total	37 646 894,00	50,00	41 146 671,15	109,30%	20 715 322,41	22 462 577,28	59,67%	147
AXE 3	FEDER	Plus développées	Total	72 680 000,00	50,00	27 164 033,73	37,37%	26 368 151,40	8 660 330,41	11,92%	18
AXE 4	FEDER	Plus développées	Total	110 004 000,00	50,00	21 810 186,27	19,83%	12 697 807,56	2 191 179,30	1,99%	30
AXE 5	FEDER	Plus développées	Total	18 000 000,00	50,00	897 896,49	4,99%	897 896,49	0,00	0,00%	1
AXE 6	FSE	Plus développées	Total	89 711 860,00	50,00	37 638 873,42	41,96%	36 147 888,21	11 844 216,45	13,20%	184
AXE 7	IEJ		Total	49 255 869,00	66,67	35 419 193,25	71,91%	35 419 193,25	21 181 180,38	43,00%	291
AXE 8	FEDER	Plus développées	Total	12 546 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
AXE 9	FSE	Plus développées	Total	4 760 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDER	Plus développées		359 730 894,00	50,00	161 774 086,03	44,97%	114 398 875,73	43 987 503,21	12,23%	268
Total	FSE	Plus développées		94 471 860,00	50,00	37 638 873,42	39,84%	36 147 888,21	11 844 216,45	12,54%	184
Total	IEJ			49 255 869,00	66,67	35 419 193,25	71,91%	35 419 193,25	21 181 180,38	43,00%	291
Total général				503 458 623,00	51,63	234 832 152,70	46,64%	185 965 957,19	77 012 900,04	15,30%	743

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		06	FR24	350 393,85	170 873,88	110 950,53	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		07	FR24	892 548,60	223 137,15	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		17	FR24	2 382 783,15	926 701,39	205 769,76	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		17	FR24	13 553 591,03	13 483 591,03	0,00	8
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		19	FR24	10 291 996,53	10 291 996,53	2 321 799,06	5
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR24	7 591 596,63	7 591 596,63	3 655 331,65	6
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR24	941 407,00	376 563,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		05	FR24	557 100,00	173 900,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		06	FR24	1 649 183,45	665 301,25	0,00	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR24	7 529 591,77	2 495 988,51	0,00	8
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		13	FR24	1 796 711,84	703 751,00	0,00	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		14	FR24	806 932,00	363 119,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		16	FR24	606 464,42	212 262,55	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		17	FR24	4 023 875,76	1 783 893,21	545 008,90	6
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR24	7 104 193,92	6 156 291,04	2 245 958,03	13
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		17	FR24	3 760 000,00	3 760 000,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		24	FR24	6 916 928,44	4 340 731,70	1 588 598,29	10
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR24	14 759 584,94	2 841 739,49	6 305 833,91	18
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR24	600 195,19	120 039,04	355 267,98	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		14	FR24	240 000,00	48 000,00	240 000,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		17	FR24	801 432,68	160 286,53	323 953,45	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR24	1 258 590,00	251 718,00	0,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	03		24	FR24	2 103 799,72	1 082 096,72	1 355 265,75	7
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR24	5 589 533,35	4 422 398,38	3 343 343,69	33
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		07	FR24	1 359 285,20	271 857,04	0,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		17	FR24	189 205,74	126 761,72	187 239,33	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		19	FR24	177 628,70	162 780,39	161 748,49	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR24	14 067 415,63	11 227 645,10	10 189 924,68	80
AXE 3	FEDER	Plus développées	046	01	07	07	02		18	FR24	21 792 721,84	21 792 721,84	7 554 461,37	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR24	367 297,62	367 297,62	215 747,72	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		18	FR24	1 186 393,00	1 186 393,00	282 451,19	2
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR24	470 090,23	470 090,23	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		18	FR24	404 391,70	404 391,70	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		20	FR24	1 899 618,71	1 184 734,55	260 046,48	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		18	FR24	461 975,51	432 472,34	180 495,00	4
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR24	581 545,12	530 050,12	167 128,65	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		10	FR24	9 366 808,20	2 100 689,55	520 627,29	3
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		24	FR24	22 936,94	11 468,47	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		18	FR24	1 476 628,00	1 476 628,00	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		18	FR24	1 211 648,92	1 211 648,92	557 535,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		17	FR24	8 038 906,77	6 301 861,91	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		18	FR24	196 230,00	196 230,00	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		24	FR24	1 497 027,44	1 399 280,71	1 113 017,01	19
AXE 5	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		18	FR24	897 896,49	897 896,49	0,00	1
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	13	FR24	1 405 815,00	1 405 815,00	701 461,12	2
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR24	21 109 626,03	21 109 626,03	440 410,89	130
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR24	15 123 432,39	13 632 447,18	10 702 344,44	52
AXE 7	IEJ		103	01	07	07			18	FR24	35 419 193,25	35 419 193,25	21 181 180,38	291
AXE 8	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR24	0,00	0,00	0,00	0
AXE 8	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR24	0,00	0,00	0,00	0
AXE 8	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR24	0,00	0,00	0,00	0
AXE 9	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR24	0,00	0,00	0,00	0
AXE 9	FSE	Plus développées	122	01	07	07		08	18	FR24	0,00	0,00	0,00	0
AXE 9	FSE	Plus développées	123	01	07	07		08	18	FR24	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	AXE 6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	AXE 9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
AXE 1	807 225,99	1,58%	0,00	
AXE 2	0,00		0,00	
AXE 3	0,00		0,00	
AXE 4	0,00		0,00	
AXE 5	0,00		0,00	
AXE 8	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
AXE 7	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Une évaluation a été conduite : suivi à 6 mois des participants aux actions de formations cofinancées par le FSE/IEJ (Axe 7) et le FSE (Axe 6).

Par ailleurs, deux évaluations ont tout juste été lancées :

- Travaux préparatoires à l'évaluation d'impact du Service Public Régional de l'Orientation (cofinancé par du FSE – Axe 6)
- Evaluation d'impact IEJ 2018

Enquête à six mois des participants aux actions de formations cofinancées par le FSE/IEJ (Axe 7) et le FSE (Axe 6) :

L'évaluation du suivi à 6 mois du devenir des stagiaires aux formations professionnelles cofinancées par l'Initiative pour les l'Emploi des Jeunes (IEJ) et / ou le Fonds Social Européen (FSE) poursuit plusieurs objectifs :

- Connaitre la situation des stagiaires des formations cofinancées FSE et FSE/IEJ 6 mois après leur sortie de formation et produire les indicateurs demandés par la Commission Européenne ;
- Analyser la qualité des offres d'emploi et de l'emploi occupé ;
- Analyser la progression dans le parcours des stagiaires.

Elle concerne les stagiaires sortis de formation entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017 et porte sur deux publics :

- Les stagiaires aux actions de formations professionnelles cofinancées par le FSE (axe 6) : 685 répondants ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 54%.
- Les stagiaires aux actions de formation professionnelles cofinancées par le FSE et l'IEJ (axe 7) : 1015 répondants ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 54%.

A noter que grâce aux quotas de passation et à un redressement statistique, ces volumes sont représentatifs de la population mère.

Les résultats du suivi à 6 mois des participants aux actions cofinancées FSE / IEJ sont présentés dans la section 5 de ce RAMO.

Concernant le volet FSE (axe 6) :

- 36% des participants aux actions de formations sont en emploi 6 mois après. Ce taux est inférieur à l'objectif ciblé de 51% (à titre de comparaison, le taux d'emploi à 6 mois des sortants de formations « parcours métier » en 2015-2016 était de 47%).
- Aucun participant n'exerce une activité d'indépendant 6 mois après la fin de sa formation.
- 35% des personnes défavorisées exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation.
- 19% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage.

Concernant l'analyse de la qualité des offres d'emploi reçues :

- 29% des stagiaires ont reçu une ou plusieurs offres d'emploi, de stage ou de formation à la sortie de formation, et il s'agissait d'une offre d'emploi dans 60% des cas. Ces offres d'emploi sont jugées de bonne qualité dans 38% des cas et de qualité moyenne dans 61% des cas. Les hommes ont en moyenne bénéficié d'offres de meilleure qualité que les femmes, puisque l'offre reçue était de bonne qualité dans 43% des cas contre 34% pour les femmes. En effet, il s'agissait d'offres d'emploi à temps complet dans 82% des cas pour les hommes contre 59% pour les femmes, et d'offres avec un salaire supérieur au SMIC dans 57% des cas pour les hommes contre 40% des cas pour les femmes.
- 85% ont accepté l'offre d'emploi à leur sortie de formation. Les répondants n'ayant pas accepté l'offre proposée déclarent plus que les autres que celle-ci ne correspondait pas à leurs attentes (69% contre 20% de ceux ayant accepté l'offre proposée).
- Au total, 80% des offres correspondaient aux attentes des stagiaires et 75% à leur niveau de qualification.

L'évaluation de la qualité de l'emploi a porté sur 247 personnes : (stagiaire en emploi 6 mois après la sortie de formation)

- 84% des emplois occupés à 6 mois sont jugés de « bonne qualité ». La différence entre femmes et hommes est significative puisque l'emploi occupé est de bonne qualité dans 90% des cas pour les hommes contre 81% pour les femmes. De même, on observe des différences significatives selon le type de formation suivie avec 92% d'emplois de bonne qualité pour les personnes sortant d'une action de qualification contre 80% pour les personnes sortants d'une action d'insertion.
- 66% de ces emplois sont à temps complet et 34% à temps partiel (69% des personnes à temps partiels déclarent que ce temps partiel est subi), les femmes étant plus concernées par ce type de contrat (45%) associé à un salaire inférieur à 1000 euros net par mois (42% < 1000€ net par mois).
- 77% des emplois correspondent au niveau de qualification exact ou supérieur du stagiaire et 54% sont en lien avec la formation suivie.

Sur l'évaluation de la qualité du stage et de la formation à 6 mois :

- Seulement 2,9% des participants étaient en stage 6 mois après la formation. Le stage est jugé de « bonne qualité » pour 13 personnes sur 20.

- 16% des participants étaient en formation (professionnelle et par voie scolaire) 6 mois après la sortie de formation :
 - dans 70% des cas, la formation suivie à 6 mois est en lien avec la précédente, et dans 82% des cas les participants estiment qu'elle va leur faciliter ou leur a facilité l'intégration sur le marché de l'emploi.
 - il s'agit dans 50% des cas d'une formation permettant de se former à un métier et obtenir une certification ou de définir ou confirmer son projet professionnel (23%).
 - au total, 55% des participants suivent une formation jugée de bonne qualité et 40% de qualité moyenne.

Les hommes accèdent plus que les femmes à des formations jugées de bonne qualité (62% des hommes en formation à 6 mois contre 50% des femmes).

Travaux préparatoires pour l'évaluation d'impact du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

Cette évaluation a été lancée en décembre 2017 et se déroulera tout au long de l'année 2018

La loi du 5 mars 2014 reconnaît à chacun le droit d'être informé, conseillé et accompagné tout au long de la vie. Issu de cette loi, le SPRO rend ce droit concret en permettant à toute personne, quel que soit son âge, quelle que soit sa formation, de prendre en main son avenir. Dès 2014, la Région Centre-Val de Loire a été parmi les premières à expérimenter ce service public, cofinancé par du FSE, avant sa généralisation au 1er janvier 2015.

Le SPRO a pour but d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité du service d'orientation, la pertinence des réponses apportées au public et la qualité de leur accompagnement, et de développer une culture commune entre tous les professionnels de ce service public.

Le SPRO se décline aujourd'hui en douze réseaux locaux. La coordination des acteurs et l'animation des réseaux sur chacun de ces territoires sont confiés à douze coordinateurs locaux, qui veillent à mobiliser les acteurs dans le respect des compétences et statuts de chaque structure membre. Deux animateurs du Conseil régional viennent en appui de ces coordinateurs et veillent à la cohérence du service mis en place. De plus, le CARIF OREF propose aux douze réseaux un programme régional de professionnalisation et réalise pour chacun des outils d'observation sur la situation économique et l'offre de formation locale.

L'évaluation d'impact du SPRO doit permettre de déterminer les forces et faiblesses du projet défini et mis en place en 2015. Elle doit porter un regard sur l'organisation du projet, sa conduite et ses résultats. Il s'agit de capitaliser sur les recommandations pour faire évoluer ce service public.

Le projet prévoit une évaluation in itinere, sur 3 ans, de 2017 à 2019 et nécessite la fourniture d'évaluations préparatoires annuelles. L'évaluation terminale doit permettre de trouver tous les leviers d'amélioration du service.

Afin de disposer de résultats préparatoires au plus tôt, le prestataire, dans le cadre de ces travaux préparatoires 2017 – 2018, est missionné pour répondre à la question : « Dans quelle mesure les différents acteurs de l'orientation se connaissent-ils bien ? ».

Trois critères sont définis pour apporter un jugement sur cette première question : en premier lieu le dynamisme des réseaux, c'est-à-dire l'intensité des activités communes aux acteurs qui les constituent. En second lieu le développement d'une culture commune, qui se traduit notamment par l'interconnaissance des acteurs, la participation à des formations communes, l'harmonisation et la complémentarité des pratiques. Enfin le dernier critère défini pour répondre à la question sera celui du sentiment d'appartenance de tous les agents des structures engagées dans le SPRO à ce service public régional ou la connaissance du SPRO par ses propres membres.

Les résultats de l'évaluation d'impact du SPRO sont attendus pour 2019, au cours de la vie du SPRO. Cela permettra de réorienter le projet si nécessaire à réception du rapport d'évaluation.

Evaluation d'Impact IEJ 2018

Conformément aux règlements européens, une seconde évaluation d'impact relative à l'IEJ doit être conduite en 2018.

Celle-ci a été lancée en décembre 2017 et se déroulera tout au long de l'année 2018.

Cette évaluation est pilotée et financée par la DGEFP. Les régions bénéficiaires de l'IEJ sont membres du Comité de Pilotage. Cette évaluation conjointe vise à identifier l'impact de l'IEJ sur l'ensemble du territoire national en réalisant des focus selon les dispositifs soutenus et les régions.

Plusieurs lots ont été déclinés et devront être coordonnés car complémentaires en termes d'approches et de restitutions :

- Lot 1 : Evaluation nationale d'impact qui porte trois objectifs complémentaires:
 - Mieux comprendre, comment, dans quels cas et pourquoi l'IEJ peut contribuer à l'insertion des jeunes, à court et moyen terme
 - Tirer collectivement des leçons de cette compréhension renforcée, de façon à contribuer à la dynamique partenariale qui est au cœur de l'IEJ, mais aussi plus largement à la mise en œuvre efficace des dispositifs ciblés sur les jeunes les plus en difficulté
 - Appuyer la position de la France et la fonder avec des éléments de preuves robustes et crédibles, dans l'optique des négociations à venir sur l'évolution de la politique de cohésion européenne
- Lot 2 / 3 et 4 : Analyse contrefactuelle sur 3 dispositifs nationaux et 3 dispositifs régionaux
- Lot 5=> projets innovants / expérimentaux régionaux – nationaux avec objectifs :
 - Caractériser l'innovation / l'expérimentation notamment dans le cadre du programme IEJ
 - Comprendre les apports de ces innovations

- Identifier l'efficacité et l'efficience de ces projets
- Mettre en évidence les freins et leviers à l'émergence de ces projets, à leur développement et leur pérennisation

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Description générale de la mise en œuvre de l'IEJ

Le programme IEJ a été abondé en 2017 d'une enveloppe complémentaire de 4 847 287 €, ayant conduit à modifier le programme.

Le dispositif IEJ mis en œuvre par la Région intègre donc une première phase, en cours de réalisation sur la base des opérations programmées en 2015, et une nouvelle tranche de réalisation prenant en compte les crédits non consommés ainsi que l'enveloppe complémentaire de 4,8M€ notifiée à la Région et dont la programmation est envisagée en 2018.

La mise en œuvre opérationnelle du programme.

Concernant les réalisations constatées aux 31/12/2017, elles s'inscrivent dans la programmation réalisée au début de l'année 2015 constituées de marchés de formations professionnels dont les typologies sont les suivantes :

- 158 actions ciblées sur l'élaboration du projet professionnel, la découverte des métiers et l'acquisition des premiers gestes professionnels
- 424 actions visant l'obtention d'une qualification répertoriée au RNCP (Répertoire national de certification professionnelle).

Le coût total éligible après réajustement par voie d'avenant est de 31 943 628,61 € :

- Coûts pédagogiques : 24 573 167,65€,
- Rémunération des stagiaires : 7 370 460,96€.

Les ressources du projet sont constituées :

- de crédits IEJ pour 11 458 334,11€
- de crédits FSE de 11 458 334,11€
- de fonds propres de la Région à hauteur de : 12 502 525€

Le déroulement du projet est conforme aux prévisions. Au 31/12/2017, les opérations programmées ont bien toutes démarré permettant ainsi de constater la conformité des réalisations mesurées grâce au système de collecte et de restitution des indicateurs qui permet de renseigner les 12 indicateurs IEJ et 32 indicateurs FSE.

Parmi les indicateurs collectés, on note fin 2017 :

- 7866 bénéficiaires dont 3609 femmes et 4257 hommes ont intégré des actions de formation soit plus de 110% de la cible fixée à 7 150 pour une programmation de la maquette à hauteur de 100% au 31/12/2017.
- 7219 bénéficiaires à l'entrée en formation avaient un niveau de qualification égal ou inférieur au baccalauréat, représentant 92 % des entrées en formation confirmant ainsi la priorité donnée à ces publics dans la mise en œuvre du programme de la Région Centre-Val de Loire.
- 3829 participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation.

Le pilotage du dispositif est réalisé en continu pour adapter les éléments financiers aux réalisations effectives ainsi qu'à l'effectif des bénéficiaires NEETS réellement entrés sur le dispositif au travers de différents avenant dont le dernier sera programmée début 2018. Enfin l'AG a participé aux différents appels de fonds ayant conduit à solder 272 opérations et à certifier 15 919 867€ de dépenses au 31/12/2017.

De même, on note une bonne réalisation de l'évaluation à 6 mois des résultats détaillée ci-après.

La révision du programme et de la maquette financière du volet FSE/IEJ

L'attribution d'une nouvelle enveloppe complémentaire d'IEJ de 4 847 287 € a conduit la Région à procéder à une première modification du PO et la maquette financière du volet FSE/IEJ, modification validée en décembre 2017 et qui a porté sur les points suivants :

- La définition d'une nouvelle annexe financière intégrant les 4 847 287 € de crédits IEJ complémentaires faisant ainsi passer la dotation IEJ à 16 418 623 € à l'identique de la dotation FSE obligatoirement adossée en contrepartie de l'IEJ et des crédits régionaux.

- la mise à jour des indicateurs de réalisation et du cadre de performance à la demande de la Commission Européenne pour tenir compte de l'impact de cette dotation complémentaire. Elle a porté sur la redéfinition des indicateurs mesurant le nombre de chômeurs intégrés dans les dispositifs ainsi que les indicateurs financiers.

Ces modifications seront complétées, lors de la révision générale du Programme projetée en 2018, des indicateurs de résultats redéfinis en fonction là aussi de la nouvelle enveloppe mobilisée.

A partir de ces nouveaux éléments financiers, la programmation envisagée en 2018 se donnera pour objectif, conformément aux éléments inscrits dans le Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre 2014/2020 et aux lignes de partages avec les interventions du PON IEJ, de mobiliser en faveur des NEET les dispositifs de formations existants pour consolider leurs compétences professionnelles, acquérir une qualification et mettre en place un parcours d'insertion dans l'entreprise à même de faciliter leur accès à l'emploi durable.

Résultats de l'évaluation sur le suivi à 6 mois du devenir des stagiaires en formation professionnelle

- 51% des participants aux actions de formation sont en emploi 6 mois après. Ce taux atteint l'objectif ciblé de 51% et est supérieur à celui observé lors des enquêtes précédentes (44% en 2016 et 2017).
- 0,3 % des participants exercent une activité d'indépendant 6 mois après la fin de leur formation, ce chiffre est plus faible que l'objectif ciblé pour 2023 dans le PO (1,5%) mais comparable à celui de l'année 2017 (0,4%).
- 47% des personnes défavorisées exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation, ce chiffre est en très légère hausse par rapport à l'année précédente (42% en 2017).
- 16% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage. Ce taux est nettement plus élevé que l'objectif de 2023 (10,7%) et équivalent à celui de l'enquête précédente (17%).

Concernant l'analyse de la qualité des offres d'emploi reçues :

- 34% des stagiaires ont reçu une ou plusieurs offres d'emploi, de stage ou de formation à la sortie de formation, et il s'agissait d'une offre d'emploi dans 70% des cas. Ces offres sont jugées de bonne qualité dans 45 % ces cas (soit +5 points par rapport à l'enquête précédente). *Les hommes ont en moyenne bénéficié d'offres de meilleure qualité que les femmes, puisque l'offre reçue était de bonne qualité dans 55% des cas contre 33% pour les femmes. En effet, il s'agissait dans 69% des cas d'offres d'emploi à temps complet pour les femmes contre 86% pour les hommes, et dans 31% des cas avec un salaire supérieur au SMIC - contre 62% pour les hommes.*
- 91% ont accepté l'offre d'emploi à leur sortie de formation. Les répondants n'ayant pas accepté l'offre proposée déclarent plus que les autres que celle-ci ne correspondait pas à leurs attentes (48% contre 17% de ceux ayant accepté l'offre proposée).
- 83% des offres correspondaient aux attentes des stagiaires (contre 86% lors de l'enquête précédente) et 82% à leur niveau de qualification (soit un niveau équivalent à l'enquête précédente).

L'évaluation de la qualité de l'emploi a porté sur 522 personnes : (stagiaire en emploi 6 mois après la sortie de formation)

- 86% des emplois occupés à 6 mois sont jugés de « bonne qualité ». A nouveau, la différence entre femmes et hommes est significative puisque l'emploi occupé est de bonne qualité dans 91% des cas pour les hommes contre 78% pour les femmes. De même, on observe des différences significatives selon le type de formation suivie avec 90% d'emploi de bonne qualité pour les personnes sortant d'une action de qualification contre 76% pour les personnes sortants d'une action d'insertion.
- 76% des emplois sont à temps complet et 24% à temps partiel (72% des personnes à temps partiels déclarent que ce temps partiel est subi), les femmes étant plus concernées par ce type de contrat (37%) associé à un salaire inférieur à 1000 euros net par mois (43% < 1000€ net par mois), ces chiffres étant comparables à ceux de l'enquête précédente.
- 72% des emplois correspondent au niveau de qualification exact ou supérieur du stagiaire (contre 75% lors de l'enquête précédente) et 62% sont en lien avec la formation suivie (60% lors de

l'enquête précédente).

La progression de la situation des stagiaires entre la sortie de formation et leur situation à 6 mois montre une évolution favorable avec :

La progression de la situation des stagiaires entre la sortie de formation et leur situation à 6 mois montre une évolution favorable avec :

- Une progression de +22 points des participants en emploi (29% à la sortie et 51% à 6 mois)
- Une progression de +7 points des participants en formation (5% à la sortie et 12% à 6 mois)
- Une diminution très significative des participants en situation de recherche d'emploi sans être en formation : -29 points (60% à la sortie et 31% à 6 mois).

L'évolution du taux d'actifs (participants en emploi, en formation ou en stage) est croissante. Ainsi, 6 mois après leur participation à l'action de formation, les participants en activité sont majoritaires (65% des participants). La part de participants en phase de stabilisation dans l'emploi ou d'insertion professionnelle a ainsi augmenté entre la sortie de la formation et la situation à 6 mois (+11 points pour chacune de ces situations).

On notera par ailleurs que les participants en difficultés d'insertion professionnelle à 6 mois sont surreprésentés parmi :

- Les faibles niveaux de qualification : cette variable est très significative puisque 42% des participants ayant un niveau primaire ou secondaire premier cycle sont en difficultés d'insertion à 6 mois contre seulement 24% des participants bénéficiant d'un niveau supérieur ou égal à Bac +2.
- Les sortants de formations d'insertion, qui sont à 45% en difficulté d'insertion professionnelle à 6 mois contre 27% des sortants de formations qualifiantes
- Les mineurs : en effet, 45% des mineurs sont en difficultés d'insertion à 6 mois contre 36% des jeunes de 18 à 21 ans et 32% des jeunes de 22 à 25 ans (bien que cette différence n'apparaisse pas statistiquement significative).
- Les femmes, en difficulté d'insertion professionnelle à 6 mois dans 37% des cas contre 32% des hommes (bien que, là encore, cette différence n'apparaisse pas statistiquement significative).

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En termes d'engagement de crédits, les efforts de l'AG en 2017 (liés notamment aux lancements d'appel à projets, à l'accélération de la programmation sur le volet Recherche des infrastructures TIC et sur le FSE) ont permis d'accélérer la programmation sur les axes en situation de sous-programmation.

Néanmoins, il convient de souligner les difficultés rencontrées qui freinent la programmation sur les axes suivants :

- Sur l'Axe 4, l'insuffisance d'engagements s'explique en partie par l'absence de programmation sur le grand projet Orléans-Châteauneuf, dépendante de la bonne réalisation des procédures administratives et de concertations préalables nationales ainsi que de la réglementation communautaire. La phase de concertation nationale a été conclue fin 2017 avec la publication des conclusions de l'enquête publique. Cette dernière fait apparaître plusieurs points ayant une incidence sur le niveau d'investissement et nécessitera de conduire au 1er semestre 2018 une expertise complémentaire pour en apprécier l'impact sur le calendrier de réalisation et l'équilibre économique du projet. Sur le volet de la procédure communautaire du grand projet qui reste lourde et complexe, la Région a conduit à son terme en 2017 l'étude Coût Avantage en associant étroitement à ce travail l'équipe JASPERS. Cette étude sera remise à jour dans le cadre d'une actualisation prévue en 2018 en tenant compte des conclusions de l'enquête publique. La constitution du dossier de candidature sera conduite de manière concomitante.
- Sur l'Axe 5, les freins à la programmation du FEDER portent sur plusieurs points :
 - En premier lieu, la conclusion des conventions de délégation de tâches avec les Organismes Intermédiaires. Aussi l'AG a relancé les autorités urbaines permettant au 31/12/2017 de finaliser 15 conventions, étape préalable à toute programmation.
 - D'autre part, la signature tardive des conventions ANRU effective fin 2017/2018 a retardé la conception des programmes de réhabilitation des logements sociaux par défaut de visibilité sur l'attribution des contreparties publiques nationales. Cette situation freine le dépôt des projets des bailleurs sociaux maître d'ouvrage de ces programmes. Un travail a été conduit pour repérer les opérations ne mobilisant pas de crédits ANRU pour accélérer la programmation, cette revue de projets ne permet toutefois pas de disposer d'un volume significatif d'opérations.
 - Enfin, la complexité du montage des dossiers (convention SIEG) de demandes de subvention va conduire l'AG à mettre en œuvre un dispositif d'animation et d'appui plus important tant au niveau des Organismes Intermédiaires que des bailleurs sociaux et porteurs de projets pour engager la programmation sur ce volet en 2018.
- Sur l'axe 6, la programmation des crédits du FSE a bien été accélérée sur le volet formation des demandeurs d'emploi et se poursuit au rythme prévu sur les dispositifs d'apprentissage et les actions de soutien au SPRO. Il s'avère toutefois qu'aucune programmation n'a été réalisée depuis 2014 sur les thématiques de l'illettrisme (mobilisation d'autres fonds publics sur ces opérations), de la création reprise d'entreprises et au titre de l'appui aux dispositifs d'amélioration de la formation (pas de projets repérés). Sur la base de ce constat, l'Autorité de gestion, dans le cadre de la révision du volet FSE entreprise fin 2017, a ainsi procédé au transfert de l'intégralité de ces crédits pour alimenter d'une part le volet formation en faveur des demandeurs d'emplois, et la contrepartie FSE alimentant l'attribution des nouveaux crédits de l'IEJ, ce programme étant réalisé

de façon conforme et dynamique (programmation de l'intégralité des crédits et certification de 45% des sommes engagées).

Enfin concernant la mobilisation des Instruments financiers en faveur des entreprises et qui sont positionnés sur l'Axe 2, l'absence de programmation constatée en 2017 porte sur le dispositif d'appui aux fonds de prêt d'honneur et des outils de garantie. La complexité réglementaire tenant au montage est aujourd'hui peu compatible avec les porteurs de projets pouvant se positionner (porteurs de projets associatifs) et la faible volumétrie des projets. Par ailleurs, des crédits nationaux sont déjà mobilisés sur ce volet. Le redéploiement du FEDER par l'Autorité de gestion sera ainsi proposé pour ne pas pénaliser la programmation sur cet axe. Par contre, l'outil de fonds propres en faveur des entreprises innovantes a été déployé via la désignation d'un gestionnaire et sera programmé au 1er semestre 2018. Sur les Instruments financiers inscrits au sein de l'Axe 4, la garantie géothermie n'a pas été mobilisée faute de projet conséquent et l'outil d'appui aux investissements au titre de l'efficacité énergétique sera redéfini et intégré dans le Service Public Régional de l'Efficacité Energétique dont la mise en œuvre a été reportée fin 2018, début 2019.

En termes de certification, celle-ci reste encore faible (48,6% de certification par rapport aux projets programmés) fin 2017 en permettant toutefois d'atteindre les objectifs du DO. Afin d'accélérer les rythmes de paiement l'AG a mobilisé une prestation de service en appui des services instructeurs fin du 1er semestre 2017. Il convient toutefois de constater la persistance de difficultés au titre des paiements liés à la complexité de certains dispositifs programmés, une simplification inaboutie (les coûts forfaitaires sur le volet FEDER notamment le forfait de 15 % sont en réalité peu incitatifs) et au poids des audits et contrôles dont le nombre a fortement progressé et qui mobilisent de plus en plus fortement les Services Instructeurs ainsi que les porteurs de projets audités. A ce titre, l'AG déplore notamment que les mêmes opérations, parfois sur les mêmes années, soient échantillonnées et auditées posant ainsi une vraie difficulté aux porteurs de projets et aux services gestionnaires.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Non concerné

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet de déplacement urbain et périurbain Orléans - Châteauneuf	2017FR16RFMP001	Soumis	170 000 000,00	170 000 000,00	2017, T2	31 déc. 2018	2017, T2	2021, trimestre 4	AXE 4 - 4e	0,00	Conception	Finalisation du dossier de consultation interservice. Consultation de l'Autorité environnementale par un dossier de consultation interservice envoyé le 22/11/2016. Analyse coût avantage du projet livrée fin mai 2017 sur la base d'un scénario « matériel d'occasion ». Le projet a été présenté en Comité National des Investissements et des Engagements de SNCF Réseau à l'automne 2017 et sera présenté en Conseil d'administration de SNCF Réseau mi-2018 (une fois la procédure DUP stabilisée)	1 janv. 2019	L'ouverture de la ligne est prévue à fin 2021, fin 2022 solde des indicateurs, émission de GES et des rencontres de dépenses et remontée des résultats.

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

L'Autorité de Gestion a engagé dès 2016 le processus de mise en œuvre du Grand Projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Orléans-Chateaufort. Cette procédure Grand Projet nécessite un travail important d'ingénierie technique et administratif.

L'Autorité de Gestion, en associant l'expertise de JASPERS, a conduit les premiers travaux structurants préalables au dépôt et en premier lieu l'analyse coût avantage du projet. Celle-ci fut livrée fin mai 2017 et comprend plusieurs scénarios sur le matériel roulant (neuf ou d'occasion) et opère des optimisations considérées comme réalistes par l'équipe de JASPERS.

Ces versions nécessitent d'être mises à jour et complétées au fil de l'eau pour tenir compte des récentes évolutions de programme survenues sur l'opération. Pour cela un nouveau marché d'AMO pour la complétude et le suivi du dossier Grand Projet a été lancé début décembre 2017 et le prestataire sera sélectionné début 2018.

En premier lieu l'actualisation des coûts, le choix du scénario incluant un matériel d'occasion, la prise en compte des coûts induits par les résultats de l'enquête publique permettront de mettre à jour l'ACA de notre Grand Projet. Ensuite, le dossier de candidature actuellement devrait être complété dans la perspective d'une saisine de JASPERS IQR et de la soumission de la demande de financement à la Commission fin décembre 2018.

Etat d'avancement du projet :

L'état actuel de préparation des études et de la demande de financement européen :

- Les conventions de financement des études de niveau « Projet » (Nœud d'Orléans + Voie Unique) sont signées,
- Le projet a été présenté en Comité National des Investissements et des Engagements de SNCF Réseau à l'automne 2017 et devra être présenté en Conseil d'administration de SNCF Réseau (une fois la procédure DUP stabilisée).

Etat d'avancement de la procédure de DUP :

L'enquête publique s'est tenue du 16 octobre au 22 novembre 2017. Le rapport de la Commission d'enquête a été mis en ligne le 12/01/2018 sur le site de la Préfecture.

Un avis favorable de la Commission d'enquête a été émis mais plusieurs réserves ayant une incidence sur le niveau d'investissement nécessiteront de conduire au 1er semestre 2018 une expertise complémentaire pour en apprécier l'impact sur le calendrier de réalisation et l'équilibre économique du projet qui est un élément central pris en compte par la Commission pour valider ou non le projet et ainsi valider

l'attribution des 39 millions de FEDER.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Non concerné

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non concerné

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITÉ AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DÉFAVORISÉS
-----------------	---

--

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE ET INCLUSIVE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FÉDÉRÉ
-----------------	-------------------------------------

--

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées,

et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	5 338 464,22	9,81%
AXE 4	10 905 093,14	19,83%
Total	16 243 557,36	6,25%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

--

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

--

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

--

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Non concerné

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	25 mai 2018		Ares(2018)5420233	Résumé Citoyen au 31/12/2017	22 oct. 2018	nguefore
Evaluation FSE et IEJ à 6 mois - Rapport complet	Résumé à l'intention des citoyens	25 mai 2018		Ares(2018)5420233	Rapport Complet IEJ à 6 mois	22 oct. 2018	nguefore
Evaluation IEJ à 6 mois Synthèse	Résumé à l'intention des citoyens	25 mai 2018		Ares(2018)5420233	Synthèse IEJ à 6 mois	22 oct. 2018	nguefore

Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.a.1, indicateur: RO01, catégorie de région: M, année: 2014 (1,21 < 1,25). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.a.1, indicateur: RO01, catégorie de région: M, année: 2015 (1,22 < 1,25). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: AXE 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 4.a.1, indicateur: RO10, catégorie de région: M, année: 2014 (4 546 500,00 < 4 635 957,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.b.1, indicateur: RO03, catégorie de région: M, année: 2016 (1 568,00 > 1 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.b.1, indicateur: RO03, catégorie de région: M, année: 2017 (1 626,00 > 1 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2014 (76 520,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2015 (76 230,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2016 (75 360,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,69 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 109,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 128,21 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 168,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.